

Introduction aux sociétés à actions scindées

Qu'est-ce qu'une action scindée?

Les fonds à actions scindées sont des sociétés de placement uniques qui offrent des occasions aux investisseurs prudents et axés sur la croissance. Ils effectuent généralement des placements dans un ensemble de sociétés versant des dividendes et divisent ou « fractionnent » les dividendes versés par les actions sous-jacentes de toute appréciation du capital de ce même ensemble de titres. Ils réaffectent ces deux avantages (dividendes et appréciation du capital) entre les deux instruments d'échange ou types d'actions distincts : une action privilégiée et une action de catégorie A. Alors que les investisseurs en actions privilégiées reçoivent un dividende fixe et engagé, les investisseurs en actions de catégorie A reçoivent le dividende résiduel (le cas échéant) et la croissance des actions sous-jacentes.

Les avantages d'effectuer des placements dans des fonds à actions scindées



Répondre aux besoins de votre portefeuille

Les placements en actions scindées permettent aux investisseurs d'adapter leurs portefeuilles à leur tolérance au risque et à leurs objectifs de placement. Les actions de catégorie A offrent un potentiel de rendement plus élevé, mais avec une volatilité accrue du marché, ce qui convient à ceux qui recherchent une appréciation du capital. Les actions privilégiées offrent un revenu stable sans être exposées aux fluctuations du marché ou des prix, ce qui séduit les investisseurs prudents et axés sur le revenu.



Stabilité et prévisibilité des revenus

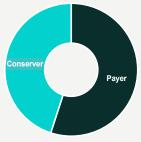
Les actions privilégiées des placements en actions scindées sont généralement assorties de paiements de dividendes fixes, ce qui permet d'obtenir des revenus prévisibles et réguliers. Cette situation est attrayante pour les investisseurs qui comptent sur les dividendes pour obtenir des liquidités régulières ou qui recherchent une source de revenus fiable.



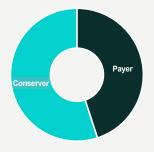
Des distributions et une croissance plus efficaces sur le plan fiscal

Les dividendes offerts par les actions privilégiées bénéficient généralement d'un traitement fiscal préférentiel par rapport aux revenus d'intérêts, ce qui renforce l'efficacité fiscale des placements en actions scindées pour les investisseurs axés sur les revenus. Dans les territoires tels que le Canada, les plus-values réalisées par les actions de catégorie A bénéficient également d'un traitement fiscal favorable par rapport aux revenus ordinaires.

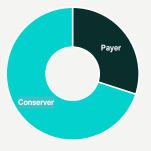
Traitement fiscal des distributions des placements par type



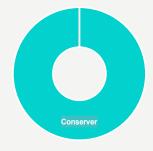




Revenu de dividendes



Gains en capital



Rendement du capital

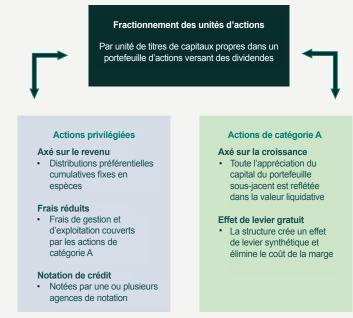
À la baisse Efficience fiscale À la hausse

À titre indicatif seulement. La situation fiscale de chaque investisseur est unique et il est recommandé de demander l'avis d'un conseiller fiscal professionnel.

Comment fonctionnent les fonds à actions scindées?

Une société à actions scindées est une société de placement qui prend un portefeuille d'actions et divise les dividendes et les composantes de croissance en deux instruments de placement distincts, ou catégories d'actions :

- Les détenteurs d'actions privilégiées reçoivent des dividendes trimestriels fixes
- Les détenteurs d'actions de catégorie A reçoivent toute la plus-value des actions détenues par la société à actions scindées ainsi que tous les dividendes produits par les actions privilégiées au-delà de l'engagement de dividende fixe envers les détenteurs d'actions privilégiées
- Les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont négociées en bourse et peuvent être achetées par des investisseurs individuels et des conseillers en placement

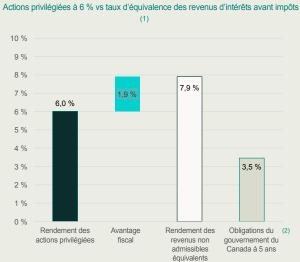


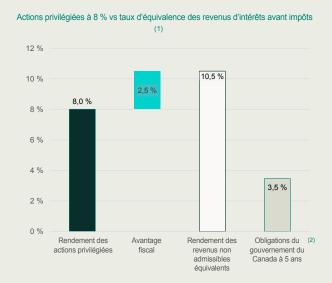
À titre indicatif seulement.

Les avantages des sociétés à actions scindées

1. L'efficience fiscale

Les investisseurs en actions privilégiées peuvent bénéficier d'un rendement après impôt plus élevé que les investisseurs qui perçoivent des revenus non admissibles provenant de placements qui génèrent des intérêts sur des comptes d'épargne ou des instruments à revenu fixe.





À titre indicatif seulement.

¹ Sur la base de la tranche d'imposition la plus élevée en Ontario pour 2024 (taux d'imposition des dividendes de 39 % et taux d'imposition des revenus de 53,53 %).

² Obligations du gouvernement du Canada à 5 ans au 8 juillet 2024.

2. Tirer parti de l'effet de levier gratuit

Les investisseurs axés sur la croissance peuvent utiliser les actions de catégorie A pour améliorer leur potentiel de rendement grâce à l'effet de levier « gratuit » créé par la structure de la société à actions scindées. La meilleure façon de comprendre l'effet de levier est de prendre un exemple (figure 1).

Supposons que la société à actions scindées ait été émise au prix de 20 dollars par action. Dans ce scénario, une fois divisée, chaque action de catégorie A vaudrait 10 dollars et chaque action privilégiée vaudrait 10 dollars. En outre, supposons que le dividende minimum à verser aux détenteurs d'actions privilégiées soit de 5 % par an.

Enfin, si nous supposons que le panier d'actions sous-jacent à l'action scindée s'est apprécié de 10 % et a généré un rendement en dividendes de 2,5 %, l'ensemble de la société à actions scindées vaudrait désormais 22 dollars par action. Étant donné que le rendement total des dividendes irait aux actions privilégiées pour couvrir le dividende de 5 % convenu pour les actions privilégiées, la croissance totale de 10 % irait à l'action de catégorie A et c'est là que l'on voit l'effet de levier structurel (voir la figure 1).

Dans ce scénario, l'action de catégorie A vaut maintenant 12 dollars (10 dollars + 2 dollars d'augmentation), ce qui signifie que l'action de catégorie A s'est appréciée de 20 %.

L'inverse peut également être vrai, c'est-à-dire que l'effet de levier peut amplifier toute perte attribuée aux actions de la catégorie A. C'est à ce moment-là que la vérification des actions sous-jacentes est importante pour l'évaluation globale de l'occasion de placement.

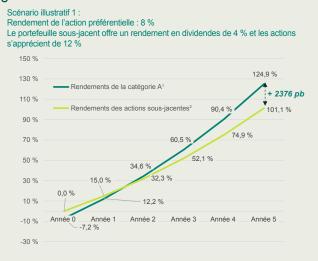
Figure 1. Société à actions scindées avec une appréciation du prix sous-jacent de 10 % et un rendement du dividende sous-jacent de 2,5 %

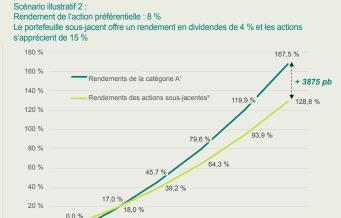


À titre indicatif seulement. Les scénarios présentés sont bruts de frais et de dépenses du fonds.

La figure 2 ci-dessous présente deux exemples de l'impact sur 5 ans de l'effet de levier structurel et des rendements en dividendes de la société à actions scindées. Ces exemples comparent les rendements des actions de catégorie A aux rendements des actions sous-jacentes sur une période de détention pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Figure 2.





Remarque: Les graphiques présentés sont des rendements cumulés sur 5 ans, dans l'hypothèse d'une mobilisation de fonds de 1 milliard de dollars et d'un réinvestissement des dividendes.

0 %

-20 %

¹ Rendement des actions de catégorie A après versement d'une distribution engagée de 8,0 % aux actions privilégiées. Les rendements sont nets du RFG. Le RFG est fixé à 50 points de base du total des fonds gérés, mais il n'est payé que par les investisseurs en actions de catégorie A. Les rendements de la première année des actions de catégorie A sont également nets des commissions de souscription estimées à 4,25 % de tous les fonds mobilisés lors de l'offre initiale.

² Les rendements des actions sous-jacentes sont calculés après déduction des frais de gestion de compte de 1 %.

Produit établi avec une solide feuille de route au Canada

+ de 30 ans Les sociétés à actions scindées sont un produit établi et existent au Canada depuis les années 1990. Au Canada depuis les années 1990 + de 18,8 G\$ Le marché s'est considérablement développé et aujourd'hui, les sociétés à actions scindées représentent un marché total Taille du marché des sociétés à de plus de 18,8 milliards de dollars (1) actions scindées (1) Les capitaux sont mobilisés par l'intermédiaire de toutes les grandes + de 3,0 G\$ banques d'investissement canadiennes par le biais d'introductions en bourse et d'offres secondaires et toutes les actions privilégiées font Fonds mobilisés depuis 2021 grâce aux l'objet d'une notation de crédit par Morningstar DBRS sociétés à actions scindées(2)

ninepoint.com/fr

Les opinions, les estimations et les prévisions (« l'information ») contenues dans le présent rapport sont uniquement celles de Partenaires Ninepoint LP (« Ninepoint ») et sont modifiables sans préavis. Ninepoint déploie tous les efforts pour assurer que l'information est tirée de sources considérées fiables et exactes. Cependant, Ninepoint n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages directs ou indirects quelconques pouvant résulter de l'utilisation de cette information. Ninepoint n'a aucune obligation de mettre à jour ou de maintenir à jour l'information contenue aux présentes. Les destinataires ne doivent pas substituer l'information à leur propre jugement. Veuillez consulter votre conseiller personnel relativement à votre situation précise.

Le présent document n'est offert qu'à titre informatif et ne doit pas être considéré comme étant des conseils en matière de placement. Nous vous recommandons fortement de consulter votre professionnel des placements pour obtenir un examen exhaustif de votre situation financière personnelle avant d'appliquer toute stratégie de placement. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis et Ninepoint n'est pas responsable de l'exactitude ou de la mise à jour de ceux-ci.

Les opinions concernant une société, un titre, une industrie ou un secteur de marché en particulier ne se veulent pas une indication de l'intention de Partenaires Ninepoint LP de négocier les fonds de placement qu'elle gère. Ces opinions ne doivent pas être considérées comme étant des conseils de placement et ne doivent pas non plus être considérées comme étant une recommandation d'achat ou de vente.

L'information contenue aux présentes ne constitue pas une offre ni une sollicitation par toute personne résidant aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou à toute personne qu'il est illégal de solliciter ou à qui il est illégal de faire une telle offre. Les investisseurs éventuels qui ne résident pas au Canada doivent s'adresser à leur conseiller financier pour déterminer si les titres des Fonds peuvent être légalement vendus dans leur pays.

¹ Rapport trimestriel Morningstar DBRS Split Share Funds – T1 2024.

² Rapport trimestriel Morningstar DBRS Split Share Funds – 2023, 2022, 2021.



Partenaires Ninepoint gère des solutions de placements novatrices qui permettent aux investisseurs de profiter d'une meilleure diversification.

www.ninepoint.com/fr